



Ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance

Palais législatif, Winnipeg, Manitoba R3C 0V8 CANADA

Le 8 novembre 2024

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous informer que le Manitoba va de l'avant avec un véritable système de garde d'enfants de 10 dollars par jour dès le 8 décembre 2024. Dans le budget de 2024, le Manitoba s'est engagé à étendre les frais de garde d'enfants de 10 dollars par jour aux élèves d'âge scolaire les jours sans école à l'échelle de la province, et le budget a maintenant été adopté.

Les parents d'enfants inscrits dans un programme pour enfants d'âge scolaire dans un établissement de garde d'enfants subventionné paieront un maximum de 10 dollars par jour par enfant pour les heures de service régulières (de 4 à 10 heures) les jours de perfectionnement professionnel et pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, et d'été.

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance fournit du financement additionnel aux établissements de garde d'enfants subventionnés pour veiller à ce que les frais parentaux réduits ne touchent pas leurs revenus.

Il n'est pas nécessaire de faire une demande ou de prendre d'autres mesures pour que les frais de 10 dollars par jour entrent en vigueur. Dès le 8 décembre 2024, votre établissement de garde d'enfants commencera à facturer les nouveaux frais. Si votre établissement a déjà perçu des frais à l'avance pour décembre, il lui sera demandé de procéder à un rapprochement de ces frais dans les plus brefs délais.

Le Programme d'allocations pour la garde d'enfants est toujours à la disposition des familles admissibles pour que les coûts ne représentent pas un obstacle à l'obtention de services d'apprentissage et de garde de la petite enfance de qualité. Les familles manitobaines qui reçoivent actuellement l'allocation pour la garde d'enfants seront automatiquement réévaluées en fonction des nouveaux taux. Pour obtenir plus d'information concernant le Programme d'allocations pour la garde d'enfants, veuillez consulter :

www.gov.mb.ca/education/childcare/families/childcare_subsidies.fr.html.

Le gouvernement du Manitoba est engagé à accroître l'accès à des services d'apprentissage et de garde d'enfants abordables, inclusifs et de grande qualité. Nous savons qu'investir dans la petite enfance, c'est appuyer le développement d'enfants, de familles et de collectivités saines.

Veuillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

La ministre par intérim,

Original signé par Tracy Schmidt

Tracy Schmidt